

Ecrit par le 23 juillet 2024

Les Angles : un centre de vaccination va ouvrir la semaine prochaine



Un nouveau centre de vaccination va voir le jour au Forum des Angles. Opérationnel à partir de lundi 25 janvier prochain, le site sera destiné à vacciner les personnes âgées de plus de 75 ans. Disposant déjà de 6 centres de vaccination à Nîmes, Bagnols-sur-Cèze (2 centres), Aigues-Mortes, Alès et Uzès, le département Gard va compter, outre celui des Angles, 2 centres supplémentaires à partir de la semaine prochaine à Vauvert et Nîmes. Les modalités pratiques d'accès à tous ces sites, mis en services suite à une décision préfectorale et en respect du cahier des charges sanitaires de l'ARS (Agence régionale de santé), sont disponibles sur le site www.sante.fr

Au 1er janvier, le service de l'eau change de prestataire pour 7 communes du Grand Avignon



A compter du 1er janvier 2021, le service de l'eau change de main dans 7 communes du Grand Avignon : Jonquerettes, Morières-lès-Avignon, Les Angles, Pujaut, Sauveterre, Roquemaure et Villeneuve-lez-Avignon. L'exploitation du service de l'eau potable sera opérée pour les 10 ans à

Ecrit par le 23 juillet 2024

venir par la société 'Eau du Grand Avignon' (filiale de Suez) tandis que l'exploitation du service assainissement sera à la charge de 'Grand Avignon assainissement' (Veolia).

Ce changement de prestataire résulte du souhait de la communauté d'agglomération « d'harmoniser progressivement la gestion de l'eau et de l'assainissement entre les communes afin de parvenir progressivement à un mode de gestion unique sur le territoire. » Entré en vigueur le 1er janvier 2019 pour la ville d'Avignon, le nouveau contrat prendra effet le 1er janvier prochain pour les communes de Jonquerettes, Morières-lès-Avignon, Les Angles, Pujaut, Sauveterre, Roquemaure et Villeneuve lez Avignon pour le service de l'eau potable.

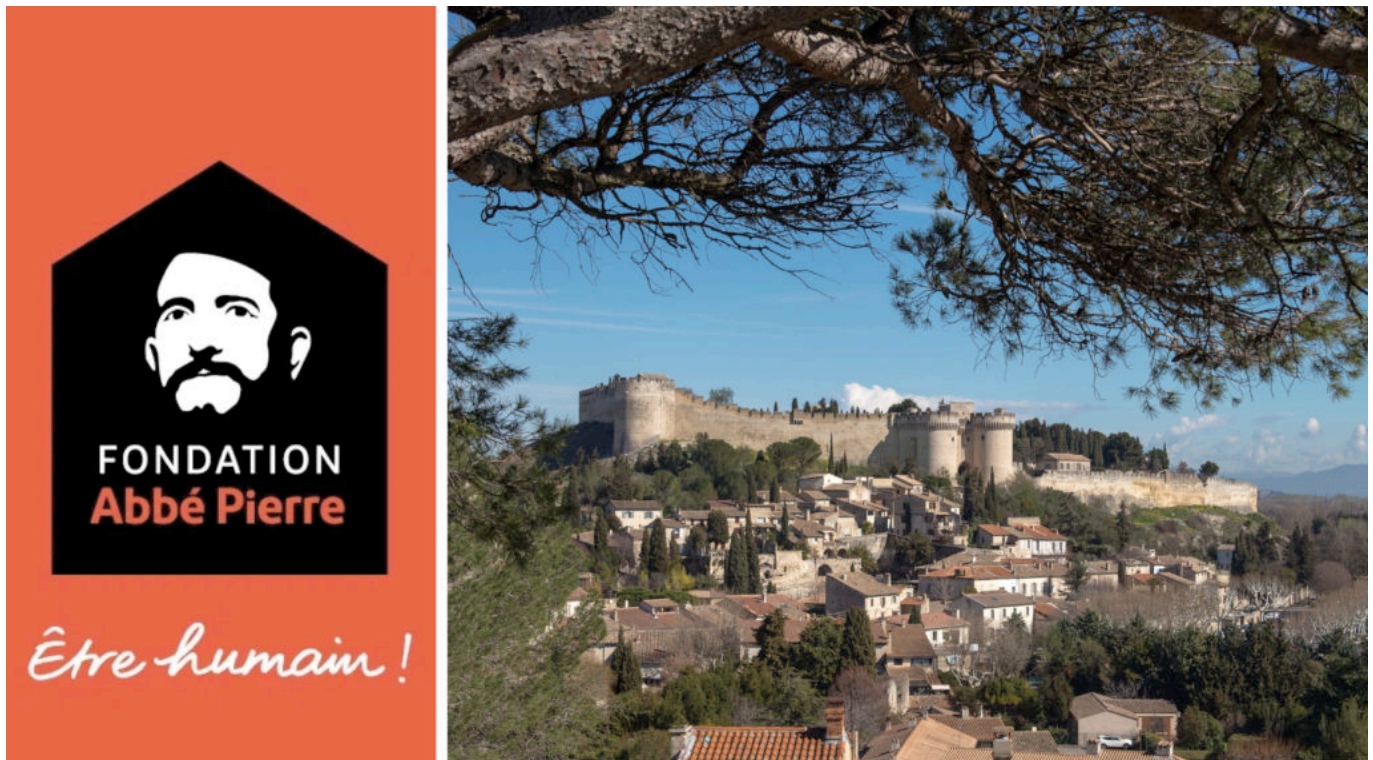
Une mise en place progressive sera faite entre l'ancien opérateur (la Saur) et 'Eau Grand Avignon'. 132 000 habitants sont concernés. Le nouveau contrat prévoit deux factures annuelles. L'utilisateur recevra de la part de Saur un message de fin de contrat avec une facture de clôture. Puis il se verra adresser dans le courant du 1er semestre 2021, une 1^{ère} facture Eau Grand Avignon. La facture du second semestre arrivera, quant à elle, entre septembre et novembre 2021. A noter que le Règlement Général de Service sera consultable dès début janvier sur le site www.eaugrandavignon.fr.

Dans les autres communes, la gestion est toujours assurée par des syndicats mixtes : Syndicat des eaux du Plateau de Signargues (Rochefort-du-Gard et Saze), Syndicat Rhône Ventoux (Entraigues-sur-la-Sorgue, Le Pontet, Saint-Saturnin-lès-Avignon et Vedène), Syndicat des Eaux Durance-Ventoux (Caumont-sur-Durance et Velleron).

Quant à l'assainissement collectif, le contrat entrera également en vigueur le 1er janvier 2021 pour Vedène, Entraigues-sur-la-Sorgue, Saint-Saturnin-lès-Avignon, Le Pontet, Caumont, Velleron, Jonquerettes, Morières-lès-Avignon, Les Angles, Villeneuve lez Avignon, Pujaut, Roquemaure, Rochefort-du-Gard et Saze, et au 1^{er} octobre 2022 pour Sauveterre.

Pernes, Villeneuve et Les Angles pointées du doigt par la fondation Abbé-Pierre

Ecrit par le 23 juillet 2024



Les communes de Pernes-les-Fontaines, Villeneuve-lès-Avignon et Les Angles figurent parmi la liste des 12 villes emblématiques considérées comme des multirécidivistes de la carence en matière de logement social par [la fondation Abbé-Pierre](#).

La fondation Abbé-Pierre vient de présenter un palmarès 2017-2019 des mauvais élèves dans le domaine du logement social. Avec cette initiative, l'association caritative œuvrant pour le logement des défavorisés entend ainsi dénoncer les communes récalcitrantes à la loi SRU* (Solidarité et renouvellement urbains). Adoptée le 13 décembre 2000, ce texte visait à imposer aux communes urbaines de compter 20 ou 25 % de logements sociaux en 2025.

« Son bilan est très positif : lors de cette période triennale 2017-2019, la loi SRU a encore fait la preuve de son efficacité, explique la Fondation. Alors que les objectifs de production cumulés ont augmenté (200 000 logements sociaux à produire en 3 ans), ils ont globalement été atteints à hauteur de 116% (contre 106% lors de la période précédente). La production HLM (Habitation à loyer modéré) dans ces communes a ainsi augmenté de 21% entre les deux périodes. La loi SRU réussit donc à recentrer la production HLM vers les zones tendues qui en comptaient peu, contribuant ainsi à augmenter l'offre de logements abordables et à mieux la répartir.

Les villes du Sud sont à la traîne...

Ce bon résultat global cache cependant de grandes disparités parmi les communes concernées. Si la majorité des communes ont atteint voire dépassé leur dernier objectif quantitatif triennal, 467 villes n'y

Ecrit par le 23 juillet 2024

sont pas parvenues. Parmi elles, 106 ont même réalisé moins de 20% de cet objectif.

Si 71 % des communes de Bourgogne Franche-Comté en carence de logements sociaux ont atteint leurs objectifs sur cette période, seulement 17 % des communes de Provence-Alpes-Côte d'Azur dans ce cas y sont parvenues. La région Sud, où figurent 71 communes (dont 12 communes vauclusiennes**) menacées d'un constat de carence SRU pour ne pas avoir suffisamment construit de logements sociaux entre 2017 et 2019, affiche le plus mauvais bilan derrière la Corse (33%) et les Pays de Loire (41%).

Les multirécidivistes de la carence

Parmi ce demi-millier de mauvais élève, la fondation Abbé-Pierre dénonce certaines communes qui ont été carencées à chacune des cinq premières périodes triennales depuis la mise en œuvre de la loi SRU.

« Il s'agit des 12 communes emblématiques qui seront à nouveau proposées à la carence par les préfets pour cette sixième période, mettant ouvertement l'Etat au défi », prévient la Fondation.

Des communes symboles où le Vaucluse et le Grand Avignon apparaissent malheureusement en bonne place puisque Pernes-les-Fontaines, Villeneuve-lès-Avignon et Les Angles sont loin d'avoir réalisé les objectifs initiaux en matière de construction de HLM. Ainsi, entre 2004 et 2019 le taux de logements sociaux est passé de 4,76% à 5,72% à Pernes, de 7,19% à 9,24% aux Angles et de 6,82% à 9,97% pour la cité cardinalice. Bien loin des 20% et encore davantage des 25% voulus par la loi SRU.

**Pour accroître et mieux répartir le parc social, l'article 55 de la loi SRU de 2000 impose d'atteindre un quota de 20 ou 25% de logements sociaux aux communes supérieures à 3 500 habitants (1 500 en Ile-de-France) situées dans des agglomérations ou des intercommunalités de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants. Depuis la loi de 2013 portant l'obligation du taux de logements sociaux dans les communes assujetties à 25%, l'ancien taux de 20% est devenu l'exception, pour des zones moyennement tendues. Le nombre de communes concernées par la loi SRU est passé de 728 à l'origine à 1 053 aujourd'hui, dont près des deux tiers ont une obligation à 25%, les autres se situant à 20%.*

***Parmi les 12 communes vauclusiennes ayant fait l'objet d'un constat de carence, Carpentras, Caumont-sur-Durance, Entraigues-sur-la-Sorgue, Monteux et Orange ont atteint leurs objectifs. Cheval-Blanc, l'Isle-sur-la-Sorgue, Pernes-les-Fontaines et Le Thor sont toujours carencés par rapport aux objectifs précédents alors que Courthézon, Mazan et Saint-Saturnin-lès-Avignon apparaissent dans la liste des nouvelles communes carencées.*

A cela s'ajoute pour le bassin de vie les communes des Angles, Villeneuve-lès-Avignon, Barbentane, Rognonas et Eyraques.

Ecrit par le 23 juillet 2024

Quatre ans de dynamique pour le Business club Villeneuve-Les Angles



A l'occasion de son assemblée générale du début d'été, le Business club Villeneuve-Les Angles a procédé à l'élection de son bureau pour l'année à venir. L'occasion pour sa présidente Sophie Ayme-Berezinski de présenter les projets à venir.

Permettre aux entrepreneurs locaux de se réunir pour dynamiser leurs réseaux, mutualiser leurs expériences et échanger sur des problématiques communes dans la convivialité, telle est la vocation du business club de Villeneuve-lez-Avignon-les Angles. Créée en mai 2016, l'association d'entrepreneurs vient de réélire Sophie Ayme-Berezinski lors de son assemblée générale de mi-année. « Nous sommes actuellement une quarantaine de membres, souligne la présidente. Si nous ambitionnons d'accueillir davantage des adhérents pour les mois à venir, le but est de rester quand même à taille humaine tout en ayant une bonne dynamique sur la zone Villeneuve/Les Angles. »

Des réunions toutes les trois semaines

Composée de dirigeants d'entreprises locales (TPE, PME) et de professions libérales de tous secteurs d'activité (une obligation malgré tout : une seule profession est tolérée afin d'éviter la concurrence),

Ecrit par le 23 juillet 2024

l'association se retrouve les mercredis soirs toutes les trois semaines pour des réunions de travail suivies de moments conviviaux destinés à renforcer la cohésion entre ses membres. « Nous ne voulons pas faire uniquement du business, précise Sophie Ayme-Berezinski. Nous souhaitons également proposer à nos adhérents des activités ludiques comme participer à un Escape game ou partir tous ensemble à la découverte du patrimoine régional. »

Une action en faveur de l'environnement

Parmi les projets inscrits dans la feuille de route du bureau, une action en faveur du développement durable portant sur le ramassage des déchets sur les communes de Villeneuve/Les Angles, l'organisation de sessions de formations (communication, comptabilité...) à destination des adhérents ou encore la mise en place de groupes de travail sur différentes thématiques (santé, travail...) en vue de présenter -aux adhérents dans un premier temps puis au grand public- les différentes offres présentes sur le territoire. « Les entreprises adhérentes sont attachées à leur territoire, précise Sophie Ayme-Berezinski. C'est pourquoi il est important de pouvoir se retrouver pour créer des synergies communes afin d'agir localement tous ensemble. » Prochain rendez-vous à la rentrée avec la journée des associations qui se tiendra le 5 septembre en extérieur, rue de la République à Villeneuve-lez-Avignon.

Contact : bcvla30@gmail.com

Le bureau 2020-2021

Présidente : Sophie Ayme-Berezinski, conseil en communication S. Stories.

Vice-Présidente : Caroline Darbier, graphiste free-lance.

Secrétaire : Séverine Duval, assistante administrative sur mesure.

Secrétaire Adjointe : Lorette Fabre, photographe professionnelle.

Trésorier : Philippe Vedel, expert-comptable Gallo & Associés.

Trésorière Adjointe : Michèle Perrin, agence immobilière Côté Particuliers Les Angles Bellevue.